



CAP IP/DSD du Jeudi 1er février 2018

CGC-Douanes était représentée par O. FOUQUE (représentant DSD)

et L. GOURDON (représentante IP2)

Cette CAP était présidée par la sous-directrice A entourée de ses collaborateurs. Elle comprenait des promotions/mutations depuis le grade d'IP1 jusqu'à celui de DSD1 en passant par le statut d'emploi de CSC1 et les CAP « à tiroirs » (propositions de postes susceptibles d'être vacants) en IP et DSD.

3 promotions au statut d'emploi CSC1

Trois collègues ont été nommés, comme CSC1, à Orly Bureau, L'Isle d'Abeau bureau et la RR de la Réunion.

Mobilités en DSD1

2 collègues sur 3 ont obtenu satisfaction dans leur demande de mobilité dont 1 sur un poste dit « à tiroir ». Certains postes également proposés en DSD2 et IP2 sont finalement restés vacants et seront proposés à nouveau lors d'une prochaine enquête.

De nombreuses mutations de DSD2

6 collègues sur 7 ont obtenu leur mutation sur des postes très diversifiés essentiellement basés sur l'Île-de-France : Metz DOD, Le Havre Port, Paris Division des services opérationnels, 2 postes à la DI IDF (audits et contrôle interne et consultant interne en psychologie et relations du travail), et chargé de mission à la sous-direction D.

Le poste de consultant interne en psychologie qui sera occupé par une collègue ayant un diplôme de psychologie du travail, est une création à l'initiative du DI IDF dans le cadre d'Ambition DG. Cette création est en lien avec celle plus récente d'un poste de psychologue du travail au sein de la sous-direction A, qui intervient dans le cadre de la démarche bien-être au travail et de l'accompagnement managérial. Dans les mois à venir, d'autres postes de consultant interne verront le jour dans certaines DI, permettant ainsi la mise en place d'un réseau qui sera piloté par le futur bureau « H4 ».



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !

Le poste a été créé en IDF, en raison de la taille de la DI et des cas de souffrance au travail liés aux relations interpersonnelles qui ont pu être identifiés.

Etonnamment, certains postes comme chefs de POC à Bayonne ou au Havre n'ont pas été pourvus faute de candidats. Au vu du caractère attractif de ces résidences, la question se pose donc de savoir si ce désintérêt est lié au caractère supposé « trop lourd » de ces postes ou s'il est lié à une perception moins positive du caractère porteur des postes en direction (PAE/POC), en terme de déroulé de carrière ?

3 Promotions au grade de DSD2 en mobilité dont un retour en métropole.

Les trois postes proposés en promotion DSD2 ont été pourvus par des collègues en mobilité dont un retour en métropole et un départ dans un DOM (Rouen division qui était restée vacante lors de la dernière CAP, Martinique POC et Marseille Fos Division).

On peut regretter qu'il n'y ait pas eu plus de postes proposés en promotion DSD2 et qu'il n'y ait toujours pas de possibilités de promotions, en mobilité, à la direction générale, ce qui permettrait de rendre plus attractifs les postes de chef de section.

Mobilités d'IP2

7 collègues sur 10 ont obtenu satisfaction dont trois en promotion DSD2.

3 divisions sur 5 et 2 postes de PAE n'ont pas été pourvus. Ils seront probablement proposés en sortie d'IPIS. Le poste de chef de la division des enquêtes au SNDJ Ivry n'a toujours pas été pourvu, faute de candidat.

2 postes sur 4 à la DG (également proposés en DSD) n'ont suscité aucune candidature. Et un poste à la DSEE non pourvu depuis plusieurs CAP, en raison probablement de son caractère très technique, sera vraisemblablement proposé à la BIEP.

A noter un couple de collègues qui revient de Papeete, en tant que Paris spécial et chef de section à la DG et que 4 collègues sur 8 (soit la moitié) ont obtenu satisfaction sur les postes dits « à tiroir ».

Un nombre limité de mobilités en IP1

Seuls 7 IP1 sur 24 ont obtenu la mobilité qu'ils sollicitaient sur des postes convoités de chefs de division, chefs de PAE, adjoints au chef divisionnaire ou responsable DOD.

Dans la catégorie des postes dits « à tiroir », le poste du PAE de Bayonne n'a pas été pourvu, son titulaire actuel n'ayant finalement pas obtenu sa mobilité.

Enfin, seuls 2 IR1 sur 13 ont obtenu une mutation. La DG n'a pas retenu certaines candidatures IR1 sur un poste de chef de division ou sur un échelon DOD.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !

Focus sur les postes dits « à tiroir »

Si ce dispositif mérite d'être éclairci auprès des candidats, il faut reconnaître qu'il est vecteur de fluidité et d'opportunités.

En effet, le volant de postes est considérablement élargi avec le dispositif "à tiroir" et présente des possibilités intéressantes notamment, pour les demandes de mutations conjointes.

De fait, les durées de vacances de postes diminuent, ce qui présente une utilité pour les managers en place et leurs équipes, avec une durée réduite des intérim. Le ou la futur(e) titulaire peut aussi parfois espérer un tuilage.

Prochaine CAP

3 postes (SARC, DG E3 et SNDJ) non pourvus lors de la CAP, qu'ils aient eu ou non des candidats, devraient y être de nouveau proposés.

CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

***CGC-Douanes* – Immeuble TURGOT – teledoc 909
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS**

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Fonctions :
Grade : Echelon :
Coordonnées professionnelles :
Service : Direction :
Adresse :
Tél. : Fax :
E-mail :
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse :
Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !